

Délibération n°2022-04-09

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réhabilitation de l'atelier relais de Monestier-Merlines : demande d'aide au Conseil Départemental de la Corrèze

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	65
Pouvoirs	16
Votants	81

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 septembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Bujon Marc	à	Gilles Magrit	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard	Prabonneau Sylvie	à	Suzanne Bourroux
Coutaud Pierre	à	Dominique Miermont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Rougerie Christine	à	Jacqueline Cornelissen
Delibit Sandra	à	Marilou Padilla Ratelade	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Barbe Gilles ; Bauvy Claude ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapis Laëtitia ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste (représenté) ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Laurent Nathalie (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-04-09



Le président explique que dans le cadre de la compétence « Développement économique », il s'avère que l'atelier relais, implanté sur la zone d'activité du Vieux Chêne et situé sur la commune de Monestier-Merlines, nécessite des travaux de modernisation et de sécurisation.

Ces travaux s'effectuent dans le contexte d'une location du site intercommunal par le groupe de maroquinerie Tolomei.

Les travaux consistent :

- au remplacement du système d'éclairage des 2 500 m² en Led ;
- au changement de portes coulissantes en ossatures fixes.

Le coût de cette opération s'élève à 50 000.00 € HT soit 60 000.00 € TTC.

Une subvention DETR a été obtenue : arrêté du 7 juin 2021.

Ce projet étant inscrit au Contrat de Cohésion Territorial 2021-2023, le Département de la Corrèze est donc sollicité pour l'attribution d'une subvention de 12 500.00 €.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T.de la subvention	Taux
Département	12 500.00 €	25.00%
DETR (Dossier déposé sur la base de 46 739€ HT de dépenses éligibles)	18 695.60 €	40.00% (37.39% au prorata du projet à hauteur de 50 000€ HT de dépenses éligibles)
Participation du demandeur : autofinancement	18 804.40 €	37.61%
TOTAL	50 000.00 €	100.00%

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement du projet de travaux de réhabilitation de l'atelier relais de Monestier-Merlines ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze l'octroi d'une subvention d'un montant de 12 500 € au titre Contrat de Cohésion Territorial 2021-2023 ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires

A l'unanimité	
Votants	81
Pour	81
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 29 septembre 2022

Le président,
Pierre Chevalier

